

- 29 -

III. DECLARATION DE LA DELEGATION SUISSE sur le vote concernant le CONGRES MONDIAL.

1. La délégation suisse a exprimé son point de vue

a. qu'il y a, sans aucun doute, une nécessité urgente d'arriver à une décision sur les questions politiques décisives afin de mettre fin au "provisoire" qui règne jusqu'à présent dans la Quatrième Internationale;

b. que la délégation suisse aurait voté pour la tenue du Congrès Mondial au moment proposé s'il n'y avait pas contre cela d'autres arguments que ceux de Munis, du PCI et de Haston.

2. Mais, il y a des raisons politiques décisives exigeant un recul de la date du congrès.

a. Les projets de thèses envoyés par le S.I., à savoir: la "Situation Mondiale et les Tâches de la IVe Internationale" et "Le Stalinisme et la IVe Internationale" sont, du point de vue révolutionnaire si fondamentalement erronées qu'il est impossible de les améliorer simplement par des amendements ou des additions. Ces projets de thèses ne sont même pas propres à servir de base pour une discussion d'une Internationale révolutionnaire: non seulement elles ne dissiperont pas la confusion largement répandue dans nos propres rangs, mais elles l'étendront et l'intensifieront même.

b. Les projets de thèses du S.I. sont si compromettants pour la IVe Internationale et pour la cause révolutionnaire en général qu'il n'y a pas d'autre voie que:

- (1) pour le S.I. formellement de retirer ces projets de thèses,
- (2) d'établir de nouveaux projets de thèses et de les soumettre à la discussion en prenant en considération la critique contenue dans l'exposé de la section suisse du point de vue révolutionnaire.

c. Une autre série de thèses (le projet de statuts a été reçu par la section il y a seulement dix jours; le rapport de l'Internationale n'a pas encore été envoyé, etc.) ne peuvent pas être étudiées et traitées assez sérieusement par les sections pour leur permettre d'arriver à une position solidement fondée à la date proposée du Congrès.

3. Le fait que la convocation du C.M. ait tombé dans les mains de la police par suite de la manière non-conspirative de convocation par le S.I. exige aussi instamment le choix d'une autre date pour le Congrès.

4. En raison du refus du C.E.I. d'accepter la motion de la délégation suisse de poursuivre la discussion sur les thèses politiques avant de discuter et de décider de la date définitive du Congrès, les seuls arguments traités jusqu'à présent surtout de Munis, du P.C.I. et ceux mentionnés en 2 c) et 3., par conséquent la délégation suisse déclare que l'on a discuté seulement une partie des arguments organisationnels relatifs à la date du Congrès tandis que les arguments politiques décisifs relatifs à cette question n'ont pas du tout été touchés, mais ils ne viendront que plus tard dans